

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 ajournée au 15 juin 2009, du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue au lieu ordinaire des séances au centre administratif, 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur le maire Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

Était absent :
Jean Brousseau

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

209- 2009

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

R 210-2009

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008

Monsieur Guy Chartrand, comptable agréé de la firme Boisvert et Chartand présente les états financiers de la municipalité de Crabtree pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver les états financiers déposés et montrant les chiffres suivants :

Revenus	4 126 126 \$
Dépenses	<u>(3 501 739 \$)</u>
Surplus de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	624 387 \$
Financement	(627 673 \$)
Affectations	<u>247 465 \$</u>
Surplus de l'exercice	244 179 \$

ADOPTÉ

R 211-2009

TAUX DE LOCATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2009/2010

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de fixer les taux de location de l'aréna pour la saison 2009-2010 ainsi :

- Hockey mineur 178,00 \$ l'heure
- Patin artistique 178,00 \$ l'heure
- Écoles 120,00 \$ l'heure
- Heures de jour (semaine) 127,00 \$ l'heure
- Heures de début de semaine (lundi – mardi – mercredi après 22 h) 127,00 \$ l'heure
- Location d'adultes 178,00 \$ l'heure
- Location d'une case 170,00 \$ pour la saison
- Location case hockey mineur 320,00 \$
- Loyer local hockey mineur gratuit
- Sport/étude 89,00 \$ l'heure

ADOPTÉ

R 212-2009

FESTIVAL 4X4 DE SOCCER TIM HORTON'S DE CRABTREE

Attendu que monsieur Alain Neveu du Club de soccer Le Laser, secteur Saint-Paul organise une journée de soccer le 8 août prochain et que cette journée se tient sur les terrains de Crabtree;

Attendu que cette activité regroupe plusieurs centaines de jeunes;

Attendu que lors des trois dernières années, les organisateurs ont démontré qu'il s'agissait d'un événement d'envergure;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers, que la municipalité de Crabtree accepte de commanditer cet événement en versant un aide financière 1 000 \$ au club de soccer Le Laser, secteur St-Paul.

Que la municipalité fournisse une affiche afin de s'assurer une bonne visibilité lors de l'activité.

ADOPTÉ

R 213-2009

ENVOI DE DÉPLIANT POUR LA CAMPAGNE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que dans le cadre de la campagne d'économie d'eau potable, de faire un envoi postal du dépliant reçu gratuitement, à chacune des résidences de la municipalité desservies par le réseau d'aqueduc.

ADOPTÉ

R 214 -2009

EMBAUCHE D'ÉTUDIANT POUR TRAVAUX SAISONNIERS EN 2009

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu par les conseillers d'entériner l'embauche de Gabriel Deschamps Charrette en date du 8 juin 2009, comme employé étudiant saisonnier pour la saison 2009 au tarif étudiant fixé par la résolution R 168-2009.

ADOPTÉ

R 215-2009

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU le mandat confié à ASQ, consultant en avantages sociaux, par la résolution R 055-2005 en date du 7 mars 2005, afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre de la création du Fonds Régional d'assurance collective de Lanaudière;

ATTENDU QUE le Fonds Régional a bel et bien été créé et que la municipalité a adopté la résolution R 121-2005 le 2 mai 2005, pour accorder un contrat d'assurance collective à la compagnie d'assurance-vie L'Excellence, à la suite d'une recommandation d'ASQ;

ATTENDU QUE notre consultant a négocié pour nous une proposition de renouvellement avec la compagnie d'assurance-vie L'Excellence, au 1^{er} juillet 2009 :

ATTENDU QUE les taux négociés pour chacune des protections sont les suivants :

GARANTIES

TAUX

Assurance-vie		0,40 \$
DMA		0,05 \$
Assurance-vie PAC		4,09 \$
Assurance invalidité courte durée		0,66 \$
Assurance invalidité longue durée		2,88 \$
Soins médicaux :	Individuel	86,54 \$
	Familial	283,21 \$
	Monoparental	170,65 \$
	Couple	259,11 \$

ATTENDU QUE les taux négociés représentent une hausse moyenne pour notre municipalité de l'ordre de 4,90 %;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer à ASQ notre acceptation de la proposition de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. **D'**informer notre consultant, ASQ, que la municipalité de Crabtree accepte la proposition de renouvellement de la compagnie d'assurance-vie L'Excellence, tel que décrite au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

216-2009

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-148 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS.

Monsieur Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet d'abroger ou modifier les règlements 2008-148 et 2006-115.

La modification consiste à réduire la vitesse de à 70 km/h sur le chemin Beauséjour, le chemin des deux rivières et le chemin Beaudoin et à 30 km/h sur une partie du chemin Beaudoin.

Cet Avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 217-2009

PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat d'un billet au prix de 250 \$ pour participer au tournoi de golf annuel de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière le mardi 18 août 2009 et d'y déléguer, Denis Laporte.

ADOPTÉ

218-2009

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 15 juin 2009 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 257 931,48 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 219-2009

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 17 703,18 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 220-2009

COMMANDITE AU CONCOURS DE CAPTURE DE CASTOR 2009

ATTENDU QUE la municipalité connaît un problème de nuisance avec les castors qui obstruent les ponceaux en risquant des dommages aux infrastructures routières;

ATTENDU QUE l'Association des trappeurs professionnels du Québec inc. organise un concours de façon à promouvoir la capture de façon légale (octobre à mars) des castors qui pourraient devenir nuisibles l'été suivant;

ATTENDU QU'il y a lieu de lui accorder une commandite pour inciter les trappeurs à capturer les castors avant qu'ils ne commencent à causer des dommages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

DE verser pour l'année, une somme de 100 \$, à l'Association des trappeurs professionnels du Québec inc. pour participer au concours de capture de castors.

ADOPTÉ

R 221-2009

ENGAGEMENT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

Le Conseil prend connaissance d'une offre de services déposée par la firme Boisvert & Chartrand, comptables agréés, pour la vérification comptable de la municipalité et celle de la Maison des Jeunes de Crabtree, pour l'exercice financier 2009;

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu de retenir les services de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., pour la vérification comptable de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, aux prix suivants :

- | | |
|--|-----------|
| ➤ Vérification statutaire de la municipalité | 15 500 \$ |
| ➤ Maison des jeunes | 1 200 \$ |

(taxes en sus), le tout tel que déposé dans leur offre datée du 15 juin 2009.

ADOPTÉ

R 222-2009

TRANSFERT DES SURPLUS RÉSERVÉS AU SURPLUS LIBRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu de transférer au surplus accumulé libre, le montant de 220 500 \$ actuellement inscrit au surplus accumulé affecté pour

engagement service incendie.

ADOPTÉ

R 223-2009

DIRECTIVE DE CHANGEMENT #1 TRAVAUX 1^E AVENUE

ATTENDU QUE les copropriétaires au 475, 1^{re} Avenue ont demandé à ce que 2 branchements de service soient effectués sur les 2 terrains de chaque côté de la résidence des demandeurs, incluant chacun des branchements à l'égout et à l'aqueduc;

ATTENDU QUE le 9 juin 2009, l'entrepreneur Les entreprises Généreux a fourni un prix unitaire de 3 750 \$ pour chacun des 2 branchements;

ATTENDU QUE les demandeurs se sont engagés par contrat le 10 juin 2009, à rembourser la municipalité pour les travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'avis de changement numéro 1 préparé le 3 juin 2009 par Simon Chevalier, ing. de la firme DESSAU et pour laquelle l'entrepreneur a fourni un prix total de 7 500 \$ excluant les taxes.

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 2008-154.

ADOPTÉ

R 224-2009

TRAVAUX DE TROTTOIRS

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser des travaux de réfection de trottoirs pour un montant n'excédant pas 17 000 \$:

ADOPTÉ

R 225-2009

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉQUIPES PARTICIPANTES AUX JEUX PROVINCIAUX DE LA FADOQ

ATTENDU QUE deux équipes (quilles et pétanque) de Crabtree regroupant 5 citoyens de Crabtree participeront aux jeux provinciaux de la FADOQ les 16 et 17 septembre 2009 à St-Jean-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir les 2 équipes dans l'atteinte de leurs objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser une aide financière de 100 \$ par équipe dans le cadre des compétitions du 16 et 17 septembre à St-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 h 30 heures.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier